

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

REGLEMENT CONJOINT

N° 21 de 1979

Portant nomination d'un Premier Ministre
et des Membres du Conseil des Ministre chargé
d'assurer l'intérim jusqu'à l'élection d'un
nouveau Premier Ministre par l'Assemblée
Représentative

LES COMMISSAIRES-RESIDENTS DE FRANCE ET DE SA MAJESTE BRITANNIQUE
AUX NOUVELLES-HEBRIDES

- VU les articles 2 (paragraphe 2) et 7 du Protocole Franco-Britannique du 6 Août 1914 ;
- VU l'article 21 Bis de l'Annexe à l'Echange de Lettres du 15 Septembre 1977, modifié par l'Echange de Lettres du 18 Septembre 1979,
- VU le Règlement Conjoint n° 20 de 1979 portant dissolution de l'Assemblée Représentative des Nouvelles-Hébrides à compter du 5 Octobre 1979 ;
- VU la démission du Premier Ministre ;

A R R E T E N T :

ARTICLE 1.- M. Gérard LEYMANG est nommé Premier Ministre du Gouvernement intérimaire des Nouvelles-Hébrides jusqu'à ce que l'Assemblée Représentative, dont l'élection est prévue le 14 Novembre 1979, élise un nouveau Premier Ministre.

ARTICLE 2.- Les personnes dont les noms suivent, sont nommées membres du Conseil des Ministres du Gouvernement intérimaire des Nouvelles-Hébrides :

- M. Walter LINI, Vice-Premier-Ministre et Ministre des Affaires Sociales,
- M. Guy Michel PREVOT, Ministre des Finances,
- M. Maxime CARLOT, Ministre des Affaires Intérieures,
- M. Donald KALPOKAS, Ministre de l'Education,
- M. John NAUPA, Ministre de la Santé,
- M. George KALKOA, Ministre de l'Administration Publique,
- M. Aimé Claude MALERE, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme,
- M. Thomas REUBEN, Ministre des Ressources Naturelles,
- M. Luke DINI, Ministre des Transports, des Communications et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le Premier Ministre et le Conseil des Ministres nommés aux Articles 1 et 2 sont uniquement chargés de l'expédition des Affaires Courantes du Gouvernement.

ARTICLE 4.- Le présent Règlement Conjoint sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et prendra effet à compter du 5 Octobre 1979.

Port-Vila, le 5 Octobre 1979

Le Commissaire-Résident
de Sa Majesté Britannique
aux Nouvelles-Hébrides,

Le Délégué Extraordinaire
de la République Française
aux Nouvelles-Hébrides,

A.C STUART

J.J ROBERT